

Tarbes et sa région

[ACTU](#)[PRATIQUE](#)[SPORTS](#)[LOISIRS](#)[« Hautes-Pyrénées](#)Publié le 05/03/2010 07:46 - Modifié le 05/03/2010 à 07:59 | **Josiane Battoue.**

Tarbes. Bébé mort étranglé: la famille demande des comptes à l'hôpital

Hôpital. Les parents du nourrisson qui s'était enroulé la perfusion autour du cou contestent la version du CHB.



Un bébé de 6 mois est mort le 26 janvier dernier, au centre hospitalier, après s'être enroulé la perfusion autour du cou. Suite à ce tragique accident qui s'est produit au petit matin, dans le service de pédiatrie, la famille du nourrisson refuse de croire à la fatalité et dévoile toute la dimension de son chagrin.

« On veut savoir ce qui s'est passé et, si faute il y a, elle doit être sanctionnée », déclarait, hier, le docteur Dominique-Michel Courtois, président de l'Association d'aide aux victimes d'accidents corporels (AAVAC). Dans leur détresse, les parents du petit Théo l'ont sollicité, lui demandant d'expliquer, devant la presse et en présence de leur avocat, Me Philippe Courtois, les raisons qui

les ont poussés, le 5 février, à déposer une plainte pénale auprès du procureur du tribunal de grande instance de Tarbes.

« UNE FAMILLE EN LAMBEAUX »

La famille conteste donc la version des faits donnée par l'hôpital. Par la voix du représentant de l'AAVAC, elle revient sur les circonstances du drame, contredisant l'affirmation selon laquelle, à 3 h 15, l'enfant allait plutôt mieux. S'appuyant sur le dossier médical, celui-ci déclare, au contraire, qu'il « pleure et bouge. À ce moment-là, il était couché sur sa perfusion qui a dû être remise dans l'axe du bras ». Et d'ajouter que le personnel soignant n'a pas, pour la maintenir, placé de gouttière. « Il aurait pu aussi avertir la maman ou mettre l'enfant sous surveillance cardiaque. » Compte tenu de cette malposition, « il fallait surveiller Théo de manière continue », estime-t-il, trouvant scandaleux que l'on reproche à cette mère de s'être endormie.

« Les parents ne sont pas là pour surveiller l'enfant et suppléer la carence du personnel infirmier », tonne le docteur Courtois en présence du père du bébé et de ses grands-parents paternels qui se décrivent aujourd'hui comme « une famille en lambeaux ».

La maman n'était pas présente, hier. Car « elle ne tient pas debout », explique Jocelyne, la belle-mère de cette jeune femme de 21 ans, déjà mère d'un enfant de 3 ans et demi. Son souhait est que « la peine de tout le monde soit apaisée ». Le président de l'AAVAC met, par ailleurs, en doute la pertinence du soutien psychologique pourtant censé avoir été apporté à la famille. Puis, il évoque les recommandations émises au Canada et aux États-Unis pour éviter ce type d'accident : « Il faut surveiller particulièrement les enfants agités, susceptibles de s'entraver ». Au nom de l'association, il se dit également déterminé à « aider cette famille jusqu'au bout ». De son côté, Me Philippe Courtois

explique qu'une plainte a été déposée pour homicide involontaire et qu'une enquête a été ouverte. Précisons que la procédure n'ayant révélé aucun indice de fait volontaire et après autopsie, la cause du décès a été déclarée accidentelle par le parquet.

« J'aimerais savoir si le matériel qui a été utilisé a été placé sous scellés », glisse l'avocat de la famille avant de poursuivre : « J'espère que le procureur a fait les démarches nécessaires et va nommer un juge d'instruction pour mener une enquête complète ». Il évoque alors le désarroi le plus total d'une jeune maman qui se répète : « Je n'aurais pas dû dormir... ».

Hier matin, à l'évocation du drame, Jocelyne, la jeune grand-mère du petit Théo, n'a pu retenir ses larmes. « Le matin, quand le téléphone a sonné et que j'ai entendu 'c'est grave, Théo est parti', j'ai cru qu'il était mort d'une gastro, mon petit, lâche-t-elle entre deux sanglots. J'ai besoin de comprendre... » Dans la famille, ce décès a fait des dégâts collatéraux, tient-elle à faire savoir, encore très choquée « d'avoir récupéré une petite maman recroquevillée par terre, tenant le doudou de son bébé ».

La douleur rend presque muet son fils Yohann qui se contente dire : « Je passe mon temps au cimetière ».

Quant à Philippe, le grand-père, il assure : « On n'accuse personne. Mais si un jour j'ai d'autres petits-enfants, j'irai les surveiller à l'hôpital avec un litre de café dans le cornet ».

L'hôpital: «Ce risque était pour nous inconnu»

Le centre hospitalier a tenu à s'exprimer, hier matin, suite aux déclarations des parents du petit Théo. C'est ainsi que Bruno Hourmat, son directeur, déclarait en propos liminaire : « Je m'associe et exprime ma compréhension à la douleur de cette famille ». Il explique que les équipes médicales sont également très affectées. Il assumera ses responsabilités mais nie toute faute. « Ce risque était pour nous inconnu, dit-il en rappelant que des centaines de bébés sont perfusés. Par ailleurs, il précise que l'enquête judiciaire a conclu à un accident et que l'enquête administrative n'a pas relevé de manquement concernant la surveillance, l'effectif présent et la mise en œuvre de la perfusion. Quant au docteur Jean-Claude Netter, chef du service pédiatrie, il indique qu'une réflexion a été engagée en mentionnant les recommandations de l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) qui a été informée de cet accident rarissime. Selon la direction de l'hôpital, « l'enfant n'était pas particulièrement agité à 3 h 15. Son état n'aurait donc pas justifié une surveillance continue ». « La maman a ouvert un œil et elle s'est endormie », ajoute Bruno Hourmat. D'autre part, aucun doute n'a été émis sur la nécessité de poser la perfusion.

Enfin, selon le CHB, il est logique, quand un parent est présent, de fermer la porte « pour respecter une certaine confidentialité ». En ce qui concerne l'aide psychologique, le docteur Netter assure qu'elle a été mise en place immédiatement. « Les médecins psychiatres ont appelé la famille, offrant leur aide. Mais celle-ci a refusé. » Quant à la maman, « elle n'a pas été laissée seule. Elle s'est effondrée, recroquevillée. À ce moment-là, elle était inaccessible », termine-t-il.